



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT : COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL : CYBERDÉFENSE, ANSSI ET SGDSN, FONDS SPÉCIAUX

Rapport pour avis de MM. Olivier Cadic et Rachel Mazuir, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Avis n° 149 (2018-2019) Tome n° 9

La demande de crédits inscrite dans le projet de loi de finances pour 2019 dans le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » est de **692,14 M€**, soit 52 % des crédits de paiement prévus pour l'ensemble de la mission « Direction de l'action du gouvernement ».

L'ACTION 02 « COORDINATION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE »

CRÉDITS DE L'ACTION 2 DANS LE PROGRAMME 129

	Autorisations d'engagement (M€)	Crédits de paiement (M€)	Plafond d'emploi (ETPT)
P129	684,47	692,14	1 226
ACTION 2	378,49	362,13	2 964
RATIO ACTION2/P129	55,30%	52,32%	41,37%

Sources : PLF2019

CRÉDITS DE L'ACTION 2 « COORDINATION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE »

		Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2019	97 206 797	281 285 961	378 492 758
	2018	89 674 675	261 671 743	351 346 418
	2017	80 513 246	167 781 197	248 294 443
Crédits de paiement	2019	97 206 797	265 285 961	362 128 579
	2018	89 674 675	263 395 690	353 070 365
	2017	80 513 246	165 008 804	245 522 050

En euros.

Sources : 2017 autorisations et crédits consommés (rapport annuel de performances/loi de règlement), 2018 et 2019 : Projet annuel de performances/ projet de loi de finance, 2019. Des ajustements importants interviennent chaque année en cours d'exercice, et sont retracés en loi de règlement, notamment des décrets de virement.

L'examen des crédits du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », donne l'occasion à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de se pencher plus attentivement sur les crédits inscrits à l'action 2 « Coordination de la sécurité et de la défense ». Cette action expose les moyens du Secrétariat général de la défense et de la

sécurité nationale (SGDSN) des services qui lui sont rattachés comme le centre des transmissions gouvernementales (CTG) ou l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), des établissements publics dont il assure la tutelle, l'Institut des Hautes études de défense nationale (IHEDN) et l'Institut national des Hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), la dotation

en fonds spéciaux et les crédits du Groupement interministériel de contrôle (GIC).

Elle est dotée de **378,49 M€** en autorisations d'engagement (AE) et **362,13 M€**

de crédits de paiement (CP). **Ces crédits progressent de 7,7% en AE et de 2,6% en CP par rapport au PLF 2018.**

RÉPARTITION PAR SOUS-ACTIONS DES CRÉDITS DE L'ACTION 2

	PLF 2018		PLF 2019	
	AE	CP	AE	CP
SGDSN	256 460 516	258 184 463	280 414 526	264 038 530
Titre2	77 054 258	77 054 258	83 387 271	83 387 271
Hors titre 2	179 406 258	181 130 205	197 027 255	180 651 259
Fonds spéciaux	67 381 927	67 381 927	67 190 341	67 190 341
GIC	28 166 931	28 168 931	30 887 891	30 899 708
Titre2	12 559 129	12 559 129	13 819 526	13 819 526
Hors titre 2	15 607 802	15 607 802	17 068 365	17 080 182
Total action 2	352 009 374	353 733 321	378 492 756	362 128 579

Sources : PLF 2018 et 2019

SGDSN/ANSSI



Comme en 2018, l'évolution du programme 129 continue de s'inscrire dans la priorité portée par l'ANSSI de montée en puissance de la politique de sécurité des systèmes d'information et de protection contre les menaces croissantes dans le cyberspace et dans celle du GIC qui poursuit sa transformation pour accompagner l'usage croissant des nouvelles techniques de renseignement.

Vos rapporteurs regrettent que les crédits de l'ANSSI ne fassent pas l'objet d'une présentation distincte dans les documents budgétaires. Ce serait un moyen de distinguer les efforts en matière de cyberdéfense et les moyens dévolus aux autres missions du SGDSN. Ils demandent que la maquette de présentation du programme soit modifiée dans ce sens et que soit étudiée pour l'ANSSI, comme cela existe pour le GIC, la mise en place d'une unité opérationnelle.

Les effectifs du SGDSN (hors ANSSI) seront réduits de 5 ETP. Le surcroît d'activité devrait pouvoir être absorbé par des gains de productivité.

Vos rapporteurs estiment qu'il faut veiller à ce que ce rouage de la coordination interministérielle en matière de sécurité et de défense, qui en outre assure le soutien de nombreuses entités, ne doit pas être affaibli dans un contexte d'aggravation des menaces.



La montée en puissance de l'ANSSI est confirmée et devra s'intensifier aux cours des prochaines années en cohérence avec la transposition de la directive européenne NIS, la LPM 2019-2025 et les orientations de la *Revue stratégique de cyberdéfense* publiée en février 2018.

Ses effectifs devraient s'accroître de **42 ETP en 2019** pour atteindre 675 ETP en 2022. Ce nombre, addition des 25 ETP prévus par le schéma d'emplois et 17 recrutements non réalisés en 2018, recouvre une réalité plus inquiétante, celle des tensions observées sur un marché du travail très concurrentiel s'agissant des profils recherchés qui enchérit les coûts et entraîne un « rebasage » des

crédits du titre 2 qui progressent de 6,3 M€ en 2019.

Le vivier de formation reste insuffisant au regard des besoins. Ce problème partagé par tous les services de l'Etat a des conséquences sur leur résilience.

Vos rapporteurs souhaitent qu'une politique active de développement de filières de formation initiale soit portée au plus haut niveau de l'Etat. C'est un enjeu de sécurité nationale.

L'ANSSI représente une part importante des crédits hors titre 2. Leur progression en AE est destinée à couvrir le renouvellement du bail de la Tour Mercure pour les besoins de l'ANSSI (15,5 M€), il est aussi prévu la mise en chantier de la rénovation du réseau gouvernemental Rimbaud (13 M€).

Vos rapporteurs demandent que soit engagée rapidement une réflexion sur la localisation de l'ANSSI à l'horizon 2022 compte tenu de l'accroissement de ses missions et de ses effectifs.

Vos rapporteurs avaient alerté sur **le retard de mise en conformité des systèmes d'information de l'État** en adéquation avec les enjeux (PPSSIE). Le diagnostic a été confirmé et approfondi par la *Revue stratégique de Cyberdéfense*.

Vos rapporteurs se réjouissent de cette prise de conscience, mais ils estiment que sans portage politique majeur permanent, sans moyens financiers significatifs et sans outils réglementaires coercitifs, il sera difficile de lutter contre une logique qui valorise la multiplication de systèmes d'information et des applications numériques permettant d'abaisser des coûts de fonctionnement ou de personnels. Ils souhaitent que l'Etat fixe aux ministères la réalisation d'un ratio d'investissement dans la cybersécurité et que l'ANSSI intervienne dans le processus de recrutement des DSI ministériels, de formation des directeurs « métiers » et que des objectifs en matière de sécurité informatique définis soient explicitement imposés dans leurs lettres de mission et pris en compte dans leur évaluation.

IHEDN/INHESJ



Les subventions destinées à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) sont maintenues à hauteur de 13,8 M€, ce qui constitue un socle de développement de leurs activités, notamment celles susceptibles de produire des ressources propres.



La mutualisation des moyens et le développement de synergies entre les deux établissements progressent mais restent des objectifs à parfaire.

Vos rapporteurs demandent que la nouvelle direction de l'IHEDN renouvelle sa démarche stratégique et prépare concomitamment un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat comme l'a fait l'INHESJ.

LES FONDS SPÉCIAUX

Les fonds spéciaux sont maintenus à 67,4 M€.

GIC



Le développement de l'usage des nouvelles techniques de renseignement par les services, notamment dans la lutte contre le terrorisme, entraîne une intensification significative de l'activité du **Groupement**

interministériel de contrôle (GIC) qui poursuit sa transformation et sa montée en puissance.

Ses effectifs devraient atteindre 243 TP en 2020. Il est prévu la création de 15 EPT en 2019. Ses crédits hors titre 2 augmentent de 15,6 à 17,1 M€.

Ce développement est toutefois freiné par des difficultés de recrutement et par la saturation des locaux. Un projet immobilier est en cours.

Vos rapporteurs souhaitent que le Premier ministre continue à se montrer particulièrement attentif à la montée en puissance du GIC.

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2018, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour ce qui concerne le programme 129, a donné à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » dans le projet de loi de finances pour 2019.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>

15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr

Les rapporteurs pour avis sur le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »



M. Olivier Cadic
sénateur des Français établis hors de France



M. Rachel Mazuir
sénateur de l'Ain

*Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat :
<http://www.senat.fr/rap/a18-149-9/a18-149-91.pdf>*

